

Feuille de route transition

Tableau de suivi des actions

Orientation	Nomenclature	Titre action	Description	Porteur de l'action	Objectif poursuivi	budget
3/4/5/transversale	PCAET Citergi Nouvelle action		En quelques phrases	Direction/service (acronyme uniforme)		
8 actions prioritaires :						
Orientation 5 (aménagement et habitat durable)	2.1	Rénovation énergétique du patrimoine communautaire	Rénovation des batiments (25) pour réduire et optimiser les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage. Engagement d'un plan d'actions dès 2022 inscrit au PPI 2021-2028	DPB	Objectif Décret tertiaire : réduire la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti de -40% en 2030, de -50% en 2040, de -60% en 2050 Réduction de 20% des consommations d'énergie des bâtiments de la CACP par rapport à 2008 (41 GWh estimés en 2008 selon le bilan carbone, objectif 32,8 GWh en 2017) ??????	6,1 millions inscrits au PPI
Orientation 5 (aménagement et habitat durable)	Nouvelle 1.18	Mettre en œuvre des actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre du prochain PLH	Triplement du montant inscrit au PPI. PLH en cours de révision. Bureau d'étude mandaté pour évaluer les potentiels de rénovation énergétique du parc de logement (modélisation mathématique).	DSU	Baisse des consommations énergétiques (chauffage)	4 960 000 € inscrits au PPI 2023-2028, fléchés a priori sur la rénovation énergétique
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	3.11	Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque...), notamment via une participation des citoyens	Etude et installation sur le patrimoine CACP Accompagnement de projets sur du parc public et privé Co-développement de projets participatifs citoyens de production d'énergies renouvelables (financement et gouvernance). Inventaire précis des emprises foncières libres de la CACP (peu ou pas valorisables) pour y implanter des centrales photovoltaïques. Co-développement de projets de méthanisation.	DTE	développer la production installée	1,2 millions inscrits au PPI
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	3.4	Améliorer la performance environnementale du chauffage urbain	Programmation, investissement et gestion du chauffage urbain (production et distribution) par la CACP. Contrat de délégation de service public : taux minimal de 60% EnR, rénovation énergétique du parc desservi, efficacité énergétique, sobriété process et exploitation	DTE	Diminution des émissions de SO2, NOx, CO et poussières. Diminution des émissions de GES (-16000 teqCO2 soit -25%) Augmentation de la part EnR&R (atteinte de 60%)	111 millions au titre de la DSP avec Cenergy (2019-2039) dont 50 millions les 5 premières années.
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	7.21	Mettre en œuvre les actions du Projet alimentaire territorial (18 actions CACP, animation et pilotage en lien avec le PNR)	Projet alimentaire territorial élaboré en concertation avec les acteurs du territoire (CACP et PNR du Vexin) et adopté en 2021. Programme d'actions à mettre en œuvre pour remplir ses ambitions : renforcement filières locales, diversification agricole, accès au foncier (nouvelles installations), restauration collective locale de qualité, emplois et formations.	CACP plusieurs services et PNR	o Conforter l'agriculture nourricière de qualité et favoriser la diversification des agriculteurs en place o Rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux o Favoriser les circuits courts et de proximité en respectant l'environnement o Favoriser la mise en place de filières d'alimentation locales (transformation, stockage, transport)	60 000 euros par an en fonctionnement .
Orientation 4 (préservé espaces naturels, biodiversité, agriculture, alimentation....)	Nouvelle 6.12	Gérer durablement les boisements et espaces verts du territoire, replanter et végétaliser ; définir un plan d'actions et des axes de coopération avec les communes	Végétalisation des espaces ouverts de la CACP et intégration plus systématique de la Nature en ville : extension du périmètre des renouvellements arborés (boisements, arbres d'alignement), renforcement adaptation au changement climatique et trame verte. Plan d'action opérationnel de renaturation et reboisement du territoire et mise en oeuvre, PPI	DEMNA - DPTE	Améliorer la sensibilisation du territoire à la préservation de la biodiversité Adapter le territoire aux changements climatiques en réduisant les îlots de chaleur par la plantation arborée.	2 millions pour la stratégie climat (plantations arborées) 4,06 millions pour la réhabilitation des espaces verts (PPI) 364 k€ pour la réhabilitation des espaces boisés (PPI)

Orientation 3 Accompagner le changement des pratiques de mobilité	Nouvelle 8.13	Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie et des actions mobilité pour le territoire (Plan local des Mobilités 2022-2026)	Reprise du programme d'action du PLD (38 fiches-actions, 2016) selon les 6 grandes thématiques modales (hiérarchisation de la voirie, transports en commun, modes actifs, stationnement, marchandises et écomobilité). Elaboration du PLM engagée en 2022.	DMEP	Réduction GES hausse de la part modale des transports doux baisse de la part de la voiture individuelle	180 k€
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	Nouvelle 7.22	Poursuivre l'engagement du territoire dans la réduction des déchets par le déploiement des actions du PLPDMA	Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.	déchets	Moins 10% en 2025 (objectif régional) soit 491kg Moins 15% en 2030 (loi économie circulaire de 2020), soit 464kg	2 millions de 2022 à 2027
		Orientations 3 Mobilité : accompagner le changement des pratiques de mobilité				
Orientation 3 Accompagner le changement des pratiques de mobilité	8.14	Déployer la politique cyclable sur le territoire définie dans le cadre du Schéma Directeur des mobilités Cyclable d'Agglomération	Mise en oeuvre du SDCA (2007) approfondi dans le PLD (2016) sur ses 3 volets : aménagement d'itinéraires cyclables ; valorisation des itinéraires aménagés (jalonnement) ; création de services aux cyclistes. Mise en œuvre du SDCA approuvé en avril 2022	DMEP	Réaliser chaque année au moins 5 km de réseau cyclable	8,4 millions (PPI)
Orientation 3	8.3	Accompagner à la décarbonation des véhicules motorisés par le développement des motorisations alternatives au diesel : STATIONS GNV, hydrogène ou électriques (schéma IRVE)	Développer les motorisations alternatives au diesel : stations GNV, hydrogène ou électrique (schéma IRVE)	DTE/ DPTE/dév éco /DMEP	Implanter au moins une station de GNV et une hydrogene sur le territoire	à préciser mais sinon étude IRVE intégrée au PLM
Orientation 3	5.1	Définir, adopter et mettre en œuvre un plan air ambitieux pour réduire les polluants atmosphériques	La qualité de l'air est un nouvel enjeu à prendre en compte dans les Plans Climats, devenus Air Energie en 2015. Sur la CACP, la source majeure de polluants atmosphériques est constituée par les déplacements.	DPTE / DMEP	baisse des polluants atmosphériques	
		CACP interne :				
Orientation 3	8.6	Développer un parc automobile à faibles émissions	Electrification progressive de la flotte automobile vieillissante de la CACP (114 véhicules) et installation de bornes à recharge rapide. 21 véhicules électriques acquis entre 2016 et 2019. Bornes de recharge installées dans les parkings relais proches des gares.	DRUSI	Disposer d'au moins 17 véhicules électriques en 2022 ; baisser les consommations de	
		Orientation 4 : préserver les espaces naturels, la biodiversité et favoriser une agriculture durable au service d'une alimentation de qualité				
Orientation 4 (préserver espaces naturels, biodiversité, agriculture, alimentation....)	Nouvelle 1.19	Définir une trame noire, l'intégrer dans le SCoT et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire la pollution lumineuse	prendre en compte et défendre ; lutte contre la pollution lumineuse	DPTE – DTE		
		Orientation 5 : promouvoir un aménagement et un habitat durable basés sur la sobriété et les énergies renouvelables.				

Orientation 5 (aménagement et habitat durable)	1,11	Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude de vulnérabilité au changement climatique	Diagnostic des vulnérabilités du territoire aux bouleversements climatiques (début 2022, priorité : infrastructures et réseaux, agriculture), élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action d'adaptation et gestion des risques à adopter et mettre en oeuvre d'ici 2026.	DPTE / DSU	A définir	
Orientation 5 (aménagement et habitat durable)	1.3	Adopter, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'application de la charte d'aménagement durable et favorable à la santé au niveau du territoire	Charte révisée en 2022 : priorités de la CACP pour l'aménagement durable (bâtiment, qualité de l'air, santé environnementale, adaptation). Intégration dans la politique d'aménagement, application par Cergy-Pontoise Aménagement et implication des communes	DUO / DPTE	Documents mis à jour : - Cahier des charges de cession de terrain - Charte Aménagement durable - Guide méthodologique et technique ECV Avec la dimension Santé environnement et Energie <i>Mobiliser/Partager/Faire connaître/Faire vivre l'outil</i>	
Orientation 5 (aménagement et habitat durable)	1.5	Etablir des recommandations pour le SCOT, afin notamment d'intégrer de nouveaux objectifs chiffrés (ZAN, TVB, préservation des terres agricoles...)	Intégration d'éléments cartographiques et de nouveaux objectifs chiffrés dans le SCOT en révision concernant : l'objectif Zéro Artificialisation Nette, la Trame verte et bleue, la préservation des espaces agricoles et naturels, la réduction des GES, l'adaptation.	DPTE / DSU	A définir	
	1.7	Gérer durablement les eaux pluviales : désimperméabiliser et végétaliser pour s'adapter au changement climatique	Etude fine des bassins versants pluviaux pour évaluer les opportunités de déconnecter et/ou gérer à la source les eaux pluviales : réduction transferts de pollution et impacts sur le milieu naturel, prétraitement des précipitations, recharge nappes phréatiques.	DENMA	Augmenter le nb de nouveaux projets non connectés (gestion à la parcelle)	120 k€ pour le schéma directeur (hors PPI) 6,8 millions inscrits au PPI sur l'enveloppe "protection contre les inondations"
Orientation 5 (aménagement et habitat durable)	3.1	Elaborer et mettre en œuvre les actions d'un schéma directeur de l'énergie	Le SDE est un outil de planification énergétique territoriale en proposant une vision prospective de l'organisation énergétique en intégrant les spécificités économiques, sociales et de développement du territoire. Il élaborera des scénarii de développement énergétique. Ce Schéma inclura la réalisation d'une étude prospective de développement du réseau de chaleur	DTE	Il comprend une étude d'opportunité de la prise de compétence « Autorité organisatrice de l'énergie ». Il intègre également les études prospectives de développement des énergies renouvelables et de récupération en cours ou prévues par la CACP, à savoir : - une étude sur la production d'EnR sur le territoire et son potentiel de développement - Une étude sur la récupération de chaleur sur le	1,2 millions (PPI) attention, même enveloppe que l'orientation "développement des EnR".
Orientation transversale : consommer responsable et produire autrement						
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	7.19	Définir une stratégie et mettre en œuvre un programme d'actions en matière d'économie circulaire	Dans le cadre du programme territoire engagé transition écologique, Contrat d'Objectif Territorial Economie Circulaire signé avec l'ADEME (12/2021). Diagnostic territorial en cours pour définir une stratégie et un programme d'action et progresser dans la labellisation. notamment déchet de chantier BTP	DPTE, dév éco, déchets, com	Poursuivre la dynamique engagée sur Cergy-Pontoise en faveur de l'économie circulaire grâce à un programme d'actions transversal à destination d'entreprises de tous secteurs d'activités (PME industrielles ou artisanales, économie sociale et solidaire)	Estimé à 80 000 € uniquement pour la mise en œuvre d'action au titre du PLPDMA axe 5 - déchets de chantier du BTP
CACP interne						
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	PCAET 3.2 /ex Cit'ergie - CAE	Structurer la gestion et la maîtrise de l'énergie dans les équipements de la CACP	Mise en place d'un outil automatisé de suivi des consommations et facturation (DEEPI) et élaboration d'un plan d'optimisation des consommations énergétiques ; élaboration d'un document cadre sur les objectifs de la CACP en termes de construction neuve/rénovation.	DTE et Pat Bat	Réduction de 20% des consommations d'énergie des bâtiments de la CACP par rapport à 2008 (41 GWh estimés en 2008 selon le bilan carbone, objectif 32,8 GWh en 2017)	6,1 millions (PPI)
Orientation transverse (consommer et produire responsable)	4.13	Etablir et mener des actions en faveur de la transition numérique et de la sobriété numérique (notamment tester une application CarbonScore, module pédagogique Outlook).	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie numérique responsable Mise en place d'un indicateur permanent de mesure des émissions de CO2 de la collectivité, déclinable dans les entreprises, incitant à réduire les émissions GES. Outil incitatif de suivi et d'animation.	DSI / DPTE/ Smart city		
Orientation transverse	Nouvelle 1.20	Se doter d'un budget vert (CA 2021 puis BP 2023)		Dir Fi / DPTE		
Orientation transverse	Nouvelle 7.23	Etablir une Charte des achats durables, mener des actions et améliorer nos marchés publics	établir une charte des achats responsables pour la CACP et les communes volontaires ; intégrer des clauses sociales environnementales de manière plus systématique et structurée dans les procédures et marchés	CACP et communes	50% des marchés avec clauses	

Indicateur(s) de suivi	objectifs 2030	Suivi									
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Quantitatif autant que possible</i>	<i>Quantitatif autant que possible</i>										
Consommation d'énergie totale des bâtiments	Décret tertiaire : réduire la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti de -40% en 2030 consommation énergétique du territoire : 2,5 millions MWh	Réalisation des audits énergétiques réalisés Désignation d'un AMO pour accompagner la mise en oeuvre du Décret Tertiaire	Décret Tertiaire : présentation de l'état énergétique du patrimoine bâti ; définition d'une stratégie d'actions ; inscription sur la plate forme Opérat avant le 31 décembre ; Poursuite et finalisation	Décret Tertiaire : définition du plan d'actions issue de la stratégie arrêtée Poursuite des projets de rénovation engagés	Mise en œuvre du plans d'actions	en œuvre du plans d'	en œuvre du plans d'	œuvre du plans d'	œuvre du plans d'	œuvre du plans d'	atteinte des objectifs du décret tertiaire
consommation énergétique	consommation énergétique du territoire : 2,5 millions MWh baisse des GES de 55%	diagnostic effectué		Adoption prévue fin 2023.	Mise en œuvre	Mise en œuvre					
pour la capc : Etudes des emprises foncières et nombre d'installations d'énergies renouvelables réalisés pour owatt : Nombre de panneaux installés, puissance, production : exemple 1500 m2	xxx production installée 32% d'ENR sur le territoire	diagnostic lancement ombrières parking et toit piste athlétisme	étude de faisabilité sur les parkings	installation de panneaux PV sur la halle des Maradas							
Emissions de SO2, NOx, CO et poussières. Emissions de GES Part EnR&R	part EnR&R supérieure à 60%	Renouvellement et modernisation du réseau sur Cergy (passage de la haute à la basse pression). Maillage du réseau sur Cergy.	1.Renouvellement et modernisation du réseau sur Eragny (passage de la haute à la basse pression). 2.développement du réseau sur Marjobert et Linandes	1.Lancement de l'étude de classement du réseau de chauffage urbain. Avenant au contrat de DSP pour intégrer d'éventuelles modifications en conséquence. 2.développement du réseau sur la ZAC de Liesse 2, Linades, Marjoberts, Saint-Christophe et la ZAC Bossut Résultat d'ici 2023 : mix énergétique de production de chaleur : 53% via l'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères, 25% de biomasse et 22% de gaz.	Poursuite du développement du réseau sur Linande, Liesse 2 et ZAC Bossut	Poursuite du développement du réseau sur Linande 2 et ZAC Bossut	Poursuite du développement du réseau sur Linande, Liesse 2 et ZAC Bossut				
o Nb d'installations et de diversifications d'exploitation o Part du local dans la restauration collective des 2 territoires	Au moins 5 maraichiers bio installés	concertation adoption des actions du PAT	Lancement et animation des fabriques lancement d'actions réponses avec succès aux 2 AAP du plan de relance, subventions de l'Etat pour mettre en œuvre des actions du PAT	lancement analyse foncière Safer partenariat avec Terres de liens et le GAB (conventions triennales)							
Nombre d'arbres d'alignement plantés ; surfaces boisées renouvelées ; essences d'arbres plantées surfaces végétalisées dans les centralités urbaines		reboisement participatif "forêt urbaine" bois de Cergy (2021 et janv 2023)		1.Elaboration d'une stratégie pour la gestion et le renouvellement du patrimoine arboré. 2.Réflexions avec les communes sur les axes de coopération possibles à développer dès 2024. 3. Elaboration de plan de gestion sur les sites majeurs de la CACP et identification des actions prioritaires. 4 Parc François Mitterrand, actions de plantations.	1.Lancement des premiers travaux de renouvellement et plantations 2.travaux de végétalisation du parvis de la gare Cergy-Préfecture						

